



Protocole sanitaire pour vous accueillir en toute sécurité

> La ville de Saint-Martin-d'Hères est très attentive à la mise en place des mesures qui nous permettront de **vous garantir le meilleur accueil dans des conditions sanitaires optimales et conformes à la réglementation.**

> Cette réglementation nous impose du 9 au 29 juin, de **limiter la jauge à 65 %** et de **maintenir une place vacante de part et d'autre de chaque spectateur ou groupe de 10 personnes maximum.**

- Le port du masque est **obligatoire** dans l'ensemble du cinéma (y compris les sanitaires), à partir de 11 ans. Il est recommandé entre 6 et 10 ans ;
- Marquage au sol et flux d'entrée et sortie différenciés pour le respect de la distanciation ;
- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée de l'établissement ;
- Les espaces sont ventilés et la climatisation contrôlée (air venant de l'extérieur, renouvelé à 100%) ;
- Le personnel d'accueil veille à faire respecter une distance physique d'au moins un mètre entre les spectateurs ;
- Les surfaces fréquemment touchées (rampe d'escalier, comptoir et terminaux, etc...) sont nettoyées et désinfectées régulièrement ;
- Nous vous incitons à **privilégier le paiement sans contact.**

Réservations Evénements

> Les réservations sont conseillées pour les événements à venir, dans la limite des places disponibles, **en téléphonant au 04 76 54 64 55** aux heures d'ouverture du service cinéma ou sur place aux heures d'ouverture de Mon Ciné.

> **ATTENTION :** Les places seront maintenues jusqu'à 10 minutes avant le début de la séance ! Passé ce délai, nous devons les libérer pour d'autres spectateurs s'il y a du public en attente. Merci de votre compréhension ;-)

> Un quota de places est maintenu pour les spectateurs qui viendront sans réservation.